

Comment rompre le cercle vicieux : reconnaissance symbolique et économique dans les revendications des traducteurs français et allemands

Solange Arber & Victor Collard

Université de Picardie Jules Verne (CERCLL)

Centre de Sociologie européenne (EHESS)

How to break the vicious circle: Symbolic and economic recognition in the claims of French and German translators – *Abstract*

The socio-economic conditions of literary translation are often described in terms of a vicious circle that links poor pay with a lack of recognition in society. Since the 1950s, translators have sought more symbolic power in order to achieve better financial stability. This paper examines the implementation of this strategy and its results. It expands on the example of German translator Elmar Tophoven (1923-1989), who was one of the first to talk about this vicious circle, with an overview of the evolution of the profession in France and Germany since the end of the 20th century. The action of associations, unions and international networks proves to be of great importance for the representation and professionalization of literary translation, though it has its limits. While the authorship of translators has become more widely accepted, their remuneration stagnates. Drawing on the sociology of artistic professions, it appears that literary translators find themselves in a very similar situation to many other creators, in that their symbolic status as producers of cultural goods does not translate into financial stability.

Keywords

literary translators, profession, sociology, remuneration, France, Germany

1. Un cercle vicieux ?

L'émergence des « *translator studies* » (Chesterman, 2009) a donné un coup de projecteur sur la sociologie des traducteurs et traductrices littéraires, à la fois en tant que groupe professionnel et en tant qu'auteurs et autrices de traductions. Pourtant, les efforts justement déployés pour dépasser la représentation ancillaire de la traduction et mettre au jour leur créativité et leur auctorialité propres semblent entrer en tension avec la prise en compte du versant transactionnel de cette activité, en tant que service donnant lieu à rémunération. Notre article vise ainsi à interroger le lien entre la reconnaissance sociale des traductrices et traducteurs littéraires d'une part et leur rémunération d'autre part.

En effet, de nombreux traducteurs et traductrices font état depuis longtemps de ce lien, évident selon eux, qui lierait le prestige de leur statut avec les montants qu'ils seraient en droit d'obtenir pour leurs traductions. De manière marquante, c'est à la même image de « cercle vicieux » que plusieurs recourent pour caractériser leur situation vécue comme frustrante : pour eux, les faibles rémunérations créent des mauvaises conditions de travail, lesquelles se ressentent nécessairement sur la qualité des traductions et les confinent de ce fait dans un statut peu valorisant qui justifierait à son tour leur rémunération médiocre :

La « traduction transparente » ne montre-t-elle pas une issue au cercle vicieux : mauvaise rémunération, cause du manque de temps ne permettant pas de tirer les leçons du travail accompli, donc impossibilité d'une « formation continue individuelle ou collégiale » adaptée aux techniques de notre temps, délais de livraison incompatibles avec les exigences des textes causant des rémunérations insuffisantes etc. etc...? (Tophoven, 1987)

Le cercle vicieux se referme : les éditeurs ont recours à des incompetents pour faire pression à la baisse sur les honoraires, leurs produits jettent le discrédit sur toute notre corporation ; les lecteurs et les critiques acceptent ainsi comme une fatalité la médiocrité intrinsèque de la littérature traduite ; ceci à son tour permet aux éditeurs de faire passer pour un « collègue » n'importe quel quidam qui se prend pour un traducteur ; dont les produits... voir ci-dessus. (Bayer, 1993, p. 28)

C'est un cercle vicieux : quand le traducteur est mal payé il peut ne pas très bien faire son travail et c'est pour cela qu'il reste invisible, donc il est mal payé... Pour en sortir, la visibilité me paraît la clé : si le public arrive à se rendre compte de la présence d'un deuxième auteur, il est probable que le travail de celui-ci fasse peu à peu l'objet d'une reconnaissance à la fois symbolique et financière, et même temps que la qualité augmente. (de Haan, 2015)

Cette image se retrouve également dans les rapports internationaux dédiés à la traduction littéraire, par exemple dans les recommandations du projet européen PETRA émises en 2012, puis reprises en 2022 dans le rapport *Translators on the Cover* :

Invisible translators have a poor negotiating position, and are accordingly badly paid. Bad working conditions lead to bad quality – and to the view that invisibility and bad pay might possibly be justified. Translators must be able to break out of this vicious circle. (PETRA, 2012; Directorate-General for Education, 2022, p. 65)

Depuis une quarantaine d'années, les discours sur la situation des traducteurs et traductrices mettent donc en avant l'idée d'un cercle vicieux qui lierait la faible rétribution financière de la traduction littéraire à sa faible reconnaissance sociale. Nous avons ainsi affaire à un constat partagé selon lequel il faudrait s'attaquer à l'une pour améliorer l'autre. Souvent, il s'agit de commencer par lutter contre l'invisibilité des traducteurs et traductrices, les revendications visant à améliorer la reconnaissance symbolique devant servir *in fine* à créer des conditions

économiques plus favorables pour la profession. Mais est-ce une stratégie payante ?

Cet article propose des éléments de réponse à cette question à partir de plusieurs points de vue. Nous nous appuyons sur l'exemple du traducteur allemand Elmar Tophoven (1923-1989), auquel nous avons consacré de précédents travaux et qui a beaucoup œuvré pour briser ce cercle vicieux à travers le développement de sa méthode de « traduction transparente » et la création du collège de traducteurs de Straelen (Arber, 2023). Ce cas individuel sera mis en perspective avec l'histoire des traducteurs et traductrices littéraires en France et en Allemagne et de l'évolution de la profession, telle qu'elle peut être observée dans les rapports et les études qui lui ont été consacrés. L'apport de la sociologie des professions culturelles et artistiques sera également mobilisé pour mettre en perspective la situation de la traduction en tant qu'activité de production de biens symboliques.

2. Une profession qui n'en est pas une ?

La traduction littéraire peut-elle être considérée comme une profession comme une autre ? C'est la question que se pose Elmar Tophoven, quand il fait le constat amer qu'il lui est impossible de vivre de son métier :

Bien sûr que les traductions sont beaucoup trop mal payées, c'est comme ça. Peut-être qu'il faut rêver, ou bien faire en sorte que le traducteur ait un meilleur statut dans la société. Quand on pense à son importance pour la collectivité, cela devrait en fait aller de soi : personne n'attend d'un dentiste qu'il exerce le matin un autre métier pour pouvoir l'après-midi rafistoler des dents. (Tophoven, cité dans Altwegg, 1988)

Qu'est-ce qui sépare au fond un traducteur d'un dentiste pour expliquer que l'un doive souvent exercer des travaux alimentaires et l'autre non ?

L'activité de traduction occupe une position ambivalente, qui peut être éclairée par la sociologie. Les travaux de sociologie de la traduction, qui se sont beaucoup développés à partir des années 2000 (Heilbron & Sapiro, 2002; Inghilleri, 2005; Wolf & Fukari, 2007), s'intéressent pour partie seulement aux producteurs et productrices de traductions (Pickford, 2013, p. 297). Plusieurs cadres théoriques sont mobilisés dans ce type de travaux visant à situer sociologiquement les individus qui pratiquent la traduction littéraire, les deux principaux étant celui de la théorie des champs de Bourdieu et celui de la sociologie des professions.

La théorie des champs est développée par Pierre Bourdieu (2016) pour rendre compte des multiples sphères d'activités dans lesquelles s'investissent les individus à la recherche de capitaux plus spécifiques que des motifs trop généraux, comme l'argent ou la gloire. La société se retrouve ainsi divisée en de multiples espaces (champ économique, politique, artistique, sportif, journalistique, littéraire, etc.) dans lesquels il existe une séparation générique entre un pôle restreint et un pôle de diffusion élargie. Par exemple, dans le champ littéraire, certains acteurs sont à la recherche d'un capital littéraire spécifique au champ, quitte à ne vendre que peu d'ouvrages – c'est le pôle restreint –, tandis que d'autres ont une stratégie de vente massive sans recherche de distinction littéraire – c'est le pôle élargi. Or de ce point de vue, la traduction littéraire est difficile à appréhender. Constitue-t-elle un champ plus ou moins autonome du champ littéraire ou du champ éditorial ? Existe-t-il un capital spécifique à la traduction relativement autonome du capital spécifique à l'auteur traduit ? Les positions des individus engagés dans un hypothétique « champ de la traduction » permettent-elles de déterminer leurs prises de position (par exemple le type d'auteurs dont ils acceptent de traduire l'œuvre), de la même façon que la position d'un individu dans le champ littéraire permet d'anticiper le type d'ouvrages qu'il est le plus susceptible de publier ?

À partir d'une autre perspective, dans l'article fondateur de Nathalie Heinich (1984), la sociologue estimait que les traducteurs ne constituaient pas vraiment une profession au sens où l'entend la sociologie des professions venue des États-Unis. Celle-ci s'intéresse à la façon dont des activités se sont fait reconnaître progressivement comme des professions impliquant des formations officielles encadrées par l'État, des mécanismes de régulation, un certain nombre de protections, etc. Nathalie Heinich soulignait de ce point de vue la position singulière de la traduction :

Ainsi le traducteur occupe-t-il une « position molle », évoluant dans un espace ambivalent, et particulièrement apte par conséquent à cristalliser des oppositions et des conflits qui s'expriment d'ordinaire de façon plus confuse ou plus floue. Or l'on retrouve, dans cette sorte de flottement social, les caractéristiques constitutives de son activité : ambivalence d'un travail à cheval sur deux langues, et dont l'excellence consiste traditionnellement à se faire oublier ; ambiguïté également d'un statut d'intermédiaire, qui donne au traducteur les responsabilités d'un auteur sans lui en accorder, sinon exceptionnellement, la reconnaissance, avec les gratifications matérielles et symboliques (nom, prestige, réputation) qui s'y rattachent ; indétermination enfin d'une activité parfois revendiquée comme un art, largement perçue comme un métier, mais ne possédant que partiellement, on va le voir, les propriétés d'une véritable *profession*. (Heinich, 1984, p. 265)

Les arguments avancés contre l'idée que la traduction littéraire forme une véritable profession soulignent une dispersion très importante des situations entre traducteurs et traductrices ainsi que l'absence de nombreuses instances vraiment représentatives. Pour Pickford (cf. Wuilmart *et al.*, 2019, p. 180), la professionnalisation complète de l'activité de traduction littéraire est sans doute hors atteinte, en raison d'une « incompatibilité fondamentale entre le régime auctorial, héritier du modèle romantique du génie solitaire, et le régime professionnel, où prime la conscience de l'appartenance à un corps collectif ».

On a tout de même pu assister au cours du XXe siècle au développement d'instances propres à la traduction littéraire. Celles-ci ont produit depuis les années 1980 plusieurs enquêtes très riches qui permettent de mieux cerner le profil des traducteurs et traductrices et l'état de leur situation. Ainsi, les rapports du Conseil Européen des Associations de Traducteurs Littéraires (CEATL) témoignent d'une stagnation voire d'une régression des rémunérations des traducteurs et traductrices littéraires dans de nombreux pays européens depuis les années 2000. Le rapport de 2008 parle de manière frappante d'une situation de « misère » (Fock *et al.*, 2008, p. 70), qui ne semble guère s'être améliorée depuis.

	Rapport CEATL 2007-2008	Rapport CEATL 2020
France	30,96€	25,2€
Allemagne	21,9€	22,4€
Europe ¹	18€	24€

Tableau 1. Évolution des tarifs moyens de rémunération au feuillet

Pourtant, on observe paradoxalement une progression de la part de traducteurs et traductrices qui exercent leur métier quasiment à plein temps et sont moins dépendants d'autres sources de revenus, comme c'était le cas à l'époque où Elmar Tophoven désespérait de ne pas avoir la même stabilité qu'un dentiste. La part de traducteurs pouvant être dits « professionnels » voire « exclusifs » est d'une grande importance pour la constitution de l'activité de traduction littéraire en profession, mais elle pose des questions de définition : parle-t-on de quelqu'un qui vit exclusivement ou majoritairement de la traduction, ou bien qui y consacre la totalité ou la plupart de son temps ? Les diverses études sociologiques menées sur les traducteurs et

¹ Moyennes calculées à partir des données présentées pour les pays qui figurent dans les deux rapports.

traductrices français, allemands ou européens depuis les années 1980 retiennent des critères différents, qu'il s'agisse de la part du revenu, du temps de travail, ou bien de l'auto-définition.

Étude	Objet	Méthodologie	Critère	Traducteurs professionnels	Traducteurs exclusifs
Heinich 1983	membres de l'ATLF	questionnaire	> 70% du revenu	29%	10%
Nies 1986	traducteurs du français vers l'allemand	répertoires de traducteurs	auto-définition		15,22%
Lauber 1996	traducteurs du français vers l'allemand	répertoires de traducteurs	auto-définition		35,8%
Vitrac 1999	membres de l'ATLF	questionnaire	> 70% du revenu	47%	31%
Pickford 2008	membres de l'ATLF	questionnaire	> 70% du revenu	53%	
Vorderobermeier 2013	traducteurs germanophones	questionnaire	> 75% du revenu	56,4%	
Guillon 2020	membres de l'ATLF	questionnaire	> 70% du revenu	45%	20%
CEATL 2020	traducteurs européens	questionnaire	> 80% du temps	66% (Allemagne) 50% (France)	

Tableau 2. Part des traducteurs professionnels ou exclusifs en France et en Allemagne selon différentes études. (Heinich, 1984; Nies, 1986; Lauber, 1996; Vitrac, 1999; Fock *et al.*, 2008; Pickford, 2010, 2013; Vorderobermeier, 2013; Guillon, 2020; Steinitz *et al.*, 2022)

Une comparaison rigoureuse de ces études n'est pas possible, dans la mesure où elles emploient des méthodologies, des échantillons et des critères de professionnalisation différents, comme celui du temps consacré à l'activité et celui des revenus perçus, qui ne se recoupent que partiellement. Néanmoins la mise en regard de ces données indique une tendance globale à l'augmentation de la part des traducteurs et traductrices littéraires pouvant être considérés comme professionnels en France et en Allemagne dans les dernières décennies. Bien qu'il soit écarté par certains pour éviter toute confusion avec l'expression d'un jugement qualitatif, nous retenons ici le terme de « professionnel » car c'est celui nous semble recouvrir le plus largement l'exercice d'une activité principale sur laquelle reposent à la fois l'identité sociale et l'assise économique d'un individu.

	années 1980	années 1990	années 2000	années 2010	2020
Allemagne	15,22%	35,8%	–	56,4%	66%
France	29%	47%	53%	–	45-50%

Tableau 3. Synthèse des différentes études sur l'évolution de la part des traducteurs professionnels en France et en Allemagne.

Environ la moitié des traducteurs et traductrices littéraires peuvent actuellement être considérés comme professionnels en France, les deux tiers en Allemagne. Ils sont toutefois encore une minorité à exercer cette activité de façon exclusive, en raison notamment des faibles rémunérations. Ainsi, seuls 20% des membres de l'ATLF se consacrent uniquement à la traduction littéraire d'après la dernière enquête de l'association, un chiffre en recul par rapport à la précédente étude.

3. L'action des associations

Les études citées précédemment n'auraient pu voir le jour sans les associations de traducteurs et traductrices littéraires, soit que celles-ci en soient directement à l'origine, soit qu'elles les aient rendues possibles par la publication de répertoires ou la diffusion de questionnaires à leurs adhérents. Outre ce rôle important dans la collecte de données, les associations contribuent à organiser la profession en la dotant d'instances représentatives. Il est de ce fait intéressant de se pencher sur l'histoire et la structure de telles institutions dans différents pays européens, à commencer par la France et l'Allemagne, afin de mieux saisir les caractéristiques spécifiques du métier de traducteur ou traductrice littéraire.

L'Association des Traducteurs Littéraires de France (ATLF) a été fondée en 1973 à la suite d'une scission avec la Société Française des Traducteurs (SFT) créée en 1947 par Pierre-François Caillé. Les traducteurs et traductrices littéraires trouvaient en effet que leur appartenance à la SFT ne leur permettait pas de se concentrer sur leurs problématiques propres en tant qu'acteurs du monde éditorial. La constitution d'une association dédiée les a amenés à travailler étroitement avec la Société des Gens de Lettres, pour faire entendre des revendications communes concernant le droit d'auteur. Le festival de la SGDL de mars 2023 s'est ouvert par une table ronde intitulée « Écrire et en vivre, le chantier de la rémunération » qui réunissait des représentants de diverses professions, y compris la traduction littéraire (SGDL, 2023).

Un schéma similaire se retrouve en Allemagne, où cohabitent deux associations. Le *Bundesverband der Dolmetscher und Übersetzer* (BDÜ), fondé en 1955 à partir d'associations régionales, compte actuellement 7500 membres et représente 80% des traducteurs organisés, principalement dans le secteur de l'interprétation et de la traduction technique et commerciale. Le *Verband deutschsprachiger Übersetzer literarischer und wissenschaftlicher Werke* (VDÜ), créé en 1954 et comptant de nos jours 1400 membres, constitue quant à lui la plus ancienne association spécifique aux traducteurs littéraires. De ce fait, il a connu une évolution intéressante : fondé à l'origine par des écrivains-traducteurs, les premiers statuts ne donnant qu'une place de second rang aux traducteurs exclusifs, il a rapidement dû s'adapter au nombre croissant de ses membres dont la traduction était l'activité professionnelle principale. Il a toutefois gardé sa proximité avec les écrivains, contribuant notamment à la fondation de l'association *Verband deutscher Schriftsteller und Schriftstellerinnen* (VS) en 1969.

En ce qui concerne les autres grands pays germanophones, l'Autriche connaît également une répartition des traducteurs entre deux associations selon leur secteur d'activité : les interprètes et traducteurs spécialisés relèvent d'UNIVERSITAS Austria (*Berufsverband für Dolmetschen und Übersetzen*), fondé en 1954, tandis que les traducteurs littéraires se regroupent autour de l'*IG Übersetzerinnen Übersetzer*, créée en 1981. En revanche, la Suisse connaît un système similaire à celui du Royaume-Uni, où la *Translator's Association* s'est constituée depuis 1958 au sein de la très ancienne *Society of Authors*. L'association A*dS (Autrices et Auteurs de Suisse), fondée en 2002 pour remédier à une scission au sein de la Société suisse des écrivains en 1970, réunit tous types d'auteurs, y compris les traducteurs et traductrices littéraires.

Au niveau international, nous avons déjà eu l'occasion de citer le Conseil Européen des Associations de Traducteurs Littéraires (CEATL), créé en 1986/1993 pour mettre en réseau les associations spécifiques aux traducteurs-auteurs. La Fédération Internationale des Traducteurs (FIT) opère depuis 1953 à un niveau mondial, mais n'est pas spécialisée dans la traduction littéraire.

Ce bref aperçu permet d'observer une scission professionnelle entre traducteurs techniques, qui ont un statut de salariés d'agences de traduction ou bien de travailleurs freelances, et traducteurs littéraires, qui ont le statut d'auteurs. Les associations reflètent cette fracture, car

les intérêts des traducteurs et traductrices littéraires les portent à travailler avec les écrivains et écrivaines au sein de structures communes. Néanmoins il est à noter que de nombreux traducteurs et traductrices exercent dans les deux domaines et adhèrent même aux deux associations, si bien que la fracture observée se situe au niveau des institutions, des statuts et des modèles économiques, mais pas au niveau des individus.

4. Visibilité du nom de traducteur

En raison de leur statut d'auteurs, les traducteurs et traductrices littéraires bénéficient des protections légales prévues par le code de la propriété intellectuelle. Les droits d'auteur sont de deux ordres différents : ils regroupent d'une part les droits patrimoniaux, qui peuvent être cédés contre compensation financière, et d'autre part les droits moraux, qui sont inaliénables. Dans le cadre de la stratégie visant à améliorer la reconnaissance sociale des traducteurs pour améliorer leur situation économique, les droits moraux revêtent une importance au moins aussi grande que les droits patrimoniaux, à commencer par le droit de paternité, c'est-à-dire le fait que l'œuvre traduite porte toujours de manière indissoluble le nom de son auteur, à savoir le traducteur. Bien que garanti par les lois sur le droit d'auteur en France et en Allemagne, ce droit n'est pas toujours strictement appliqué dans les pratiques et a grandement bénéficié de l'action des associations de traducteurs et traductrices. En 1956, le *VdÜ* propose un modèle de contrat demandant aux éditeurs allemands de « nommer le traducteur en un endroit visible dans l'ouvrage ainsi que dans tous les prospectus, annonces etc. qui accompagnent la publication » (*VdÜ*, 1956). La même année, la FIT met cette question en tête de ses revendications lors du congrès de Rome (FIT, 1956). Cette recommandation est réaffirmée à Varsovie en 1958, dans un texte qui établit un lien direct entre la visibilité du nom du traducteur et la considération générale dont jouit la traduction dans la société :

I. Les traducteurs littéraires et leurs organisations de tous les pays, appuyant la résolution prise au Congrès de la FIT à Rome, décident de développer une large campagne – par voie d'articles de presse, de colloques, etc., afin de faire comprendre au public l'importance et la valeur culturelle de leur œuvre. Les traducteurs littéraires et leurs organisations feront tous leurs efforts afin que les éditeurs mentionnent clairement le nom du traducteur sur chaque ouvrage publié, dans tous les catalogues, publicités etc... Les traducteurs littéraires et leurs organisations s'efforceront, par tous les moyens à leur disposition, d'inciter les critiques littéraires à présenter le traducteur comme co-auteur de l'ouvrage présenté dans leur propre langue. (FIT, 1958)

Si l'absence totale du nom de traducteur est surtout un problème dans la publicité, la bibliographie et la critique, celui-ci reste longtemps peu visible sur l'objet livre lui-même. Dans les années 1950-1960 en effet, il est le plus souvent relégué dans les mentions légales (ours ou *Impressum*) au dos de la page de titre, notamment en Allemagne. Bien que le nom du traducteur ou de la traductrice soit effectivement cité, cette pratique va à l'encontre de la reconnaissance de son droit moral en tant qu'auteur ou autrice du texte traduit, car elle présente la traduction comme une prestation d'ordre purement matériel et technique. Dans la mesure où il s'agit de faire prendre conscience aux acteurs de l'industrie du livre, aux lecteurs et à l'opinion publique que la traduction est bien une création qui est l'œuvre d'un traducteur, il ne suffit pas que le nom de celui-ci apparaisse, encore faut-il qu'il apparaisse « clairement » et « visiblement », pour reprendre les termes des recommandations émises par les associations professionnelles à l'époque.

Engagé dans le *VdÜ* depuis 1965, Elmar Tophoven se préoccupe beaucoup de son droit de paternité (*Namensnennungsrecht*), qu'il évoque régulièrement dans sa correspondance avec

les éditeurs en le liant explicitement à la question de la rémunération (Arber, 2023, pp. 64-72). La mention du nom du traducteur aux côtés du nom de l'auteur original revêt un aspect non seulement symbolique, mais aussi stratégique : elle présente l'avantage de ne rien coûter aux éditeurs, tout en jetant les fondements de la revalorisation des tarifs, car le gain de visibilité qu'elle apporte amène à clairement reconnaître le statut de co-auteurs des traducteurs et traductrices.

Malgré les actions menées par les associations et les réclamations des traducteurs et traductrices auprès de leurs maisons d'édition, la question du droit de paternité est toujours d'actualité, comme l'indique le rapport *Translators on the cover* :

More general awareness about the role of translators is needed – the issue of crediting. Translators are authors who deserve to have their creative and cultural achievements recognised. Publishing companies, newspapers and other institutions in general should commit themselves to naming translators in books and digital media, as well as in advertising for books, in book reviews, in library catalogues and in the book trade. Translators should be named if they wish to be – in every place that the author is named, and for instance on the cover of a translated book. (Directorate-General for Education, 2022, p. 70)

Tout comme les revendications des années 1950-1960, ce rapport récent établit un lien entre la visibilité du nom de traducteur et l'attractivité d'une profession devenant de ce fait plus valorisée tant sur le plan social qu'économique. Le dernier rapport du CEATL donne quant à lui des statistiques concernant la place du nom du traducteur ou de la traductrice sur l'objet livre dans différents pays européens (Steinitz *et al.*, 2022, p. 19). Les réponses des enquêtés, qui avaient plusieurs choix à leur disposition, éclairent sur la situation actuelle en France et en Allemagne :

Pays	Emplacements du nom de traducteur					
	Nulle part	Impressum	Page de titre	4 ^{ème} de couverture	1 ^{ère} de couverture	autre
France	2%	27%	81%	22%	4%	55%
Allemagne	2%	29%	85%	13%	3%	5%

Tableau 4. Place du nom de traducteur en France et en Allemagne d'après l'enquête 2020 du CEATL

Ces données montrent que la mention du nom du traducteur et de la traductrice sur la page de titre s'est largement imposée, mais qu'une partie continue d'apparaître dans l'*Impressum* ou l'ours. La quatrième de couverture s'affirme comme un emplacement de choix pour rendre visible l'auteur de la traduction, alors que la première de couverture reste encore inaccessible pour une grande majorité. La part résiduelle de réponses indiquant que le nom n'apparaît nulle part témoigne du moins du respect général de la législation dans les pratiques éditoriales.

La stratégie consistant à revendiquer une meilleure reconnaissance des traducteurs et traductrices en tant qu'auteurs semble donc avoir produit des effets depuis les années 1950. Il s'agit dès lors de se demander si les effets escomptés sur leur situation économique ont bel et bien été au rendez-vous. Le statut d'auteur va-t-il nécessairement de pair avec une augmentation de la rémunération ? Le capital symbolique qu'il apporte aurait plutôt tendance à justifier le fait qu'il ne soit pas possible de vivre complètement de cette activité, comme c'est le cas de la grande majorité des écrivains et écrivaines.

5. Les limites d'une telle stratégie

Les limites de la stratégie de revalorisation symbolique de la traduction ont été perçues

rapidement au sein de l'ATLF, qui traverse une grave crise en 1981 autour de ces questions, juste après l'homologation d'une norme AFNOR très protectrice sur le nom de traducteur (Noël, 1979). Documentées par le bulletin de l'association, les tensions opposent d'une part les partisans du statut d'auteur et d'autre part les traducteurs et traductrices souhaitant revendiquer un statut professionnel dans le but d'obtenir des conditions plus proches du salariat. Dans ce dernier camp, des voix s'élèvent pour dénoncer le statut d'auteur comme un miroir aux alouettes : « Le titre d'auteur est un leurre qui, en définitive, ne profite qu'aux éditeurs. (On paie moins de charges sociales pour un auteur que pour un salarié). » (Janvier, 1981, p. 3) La question de fond est celle du mode de rémunération du traducteur : en tant qu'auteur, il doit percevoir un pourcentage sur les ventes (généralement 1-2%). Mais son travail correspond aussi à une commande d'ouvrage de la part d'un éditeur, qui verse un à valoir au titre de sa rémunération. Cette avance est déduite des futurs droits d'auteur sur les ventes d'ouvrages, mais le plus souvent le traducteur ne touche que cela, parce qu'elle est rarement amortie. Certains considèrent donc qu'ils seraient mieux lotis avec une rémunération forfaitaire, voire un statut de salarié, plutôt qu'avec des droits d'auteurs dont ils ne voient presque jamais la couleur.

L'ATLF mène depuis 1979 des négociations difficiles avec le Syndicat National de l'Édition, qui sont rompues en 1981 en raison du refus des éditeurs de prendre des engagements financiers. La crise qui éclate au sein de l'association oppose d'un côté le nombre croissant de traducteurs professionnels ou à temps plein, et de l'autre côté les traducteurs occasionnels, dont beaucoup sont professeurs ou universitaires et bénéficient à ce titre d'une bien plus grande stabilité socio-économique. En avril 1981 a lieu une assemblée générale extraordinaire très houleuse où se font face les partisans du *statu quo*, c'est-à-dire du statut d'auteur, et ceux de l'évolution vers un statut professionnel négocié par un syndicat. Ce statut professionnel impliquerait de réglementer l'accès à la profession, d'élaborer une convention collective, de mener des négociations salariales, et permettrait aux traducteurs et traductrices d'avoir accès à une meilleure couverture sociale, notamment en ce qui concerne le chômage. En décembre 1981 toutefois, la proposition de transformer l'ATLF en syndicat est repoussée lors d'une seconde assemblée générale. L'association change tout de même de direction et sa nouvelle présidente Laure Bataillon tente de la sauver de l'implosion en conciliant les deux bords :

Auteurs nous sommes ? Auteurs nous demeurerons. Toutefois, en dépit de la protection que nous assure sur ce point la loi du 11 mars 1957, nous ne sommes pas non plus très bien lotis en tant qu'auteurs. Prolétaires de la république des lettres, parents pauvres de la famille des écrivains, notre 1% quasi symbolique nous réduit à la portion congrue. Il nous paraît donc plus que jamais nécessaire de poursuivre l'action [...] qui nous permettra d'arracher aux éditeurs les améliorations contractuelles dont nous avons grand besoin. (Bataillon, 1982, p. 1)

Le bulletin où paraît cet éditorial met en avant la nouvelle direction prise par l'association : l'amélioration des conditions de travail des traducteurs et traductrices littéraires, mais toujours en tant qu'auteurs. Pour cela, l'ATLF participe au Conseil permanent des écrivains, créé en 1979 pour revendiquer justement un statut de l'écrivain (Friedman, 1982). Outre la clarification de la position des traducteurs et traductrices en tant qu'auteurs, la crise de 1981 a aussi eu le mérite de pousser l'ATLF à s'intéresser à la sociologie de ses membres. L'étude de Nathalie Heinich (1984) réalisée à sa demande constitue la première source sociologique sur les traducteurs et traductrices de France et inspire par la suite les autres enquêtes sur lesquelles nous avons pu nous appuyer.

La crise de l'ATLF pose la question des effets du statut d'auteur sur la situation économique des

traducteurs et traductrices. Il s'agit de mesurer les conséquences de leur assimilation à une profession artistique disposant d'un capital symbolique élevé, mais intrinsèquement précaire. De ce point de vue, il semble qu'un parallèle intéressant puisse être fait avec les résultats de la sociologie des professions artistiques que conduit depuis un certain nombre d'années le sociologue Pierre-Michel Menger, titulaire de la Chaire de sociologie au Collège de France. Dans un ouvrage qui synthétise l'essentiel de son programme de recherche, Menger évoque le besoin constant pour la plupart des actrices et acteurs engagés dans le domaine artistique de « s'accomplir dans l'incertain », syntagme qui constitue le sous-titre de l'ouvrage (Menger, 2009). Le sociologue insiste en effet sur le fait que la précarité est une donnée structurelle qui définit le métier d'artiste et analyse ses conséquences du point de vue de la « polyvalence professionnelle » subie à laquelle doivent consentir les travailleurs et travailleuses de ce secteur :

L'extrême diversité des durées d'emploi et des prestations demandées cumule ses effets avec la polyvalence professionnelle observée chez les artistes pour provoquer un taux important de relations contractuelles et sans lendemain. Ces derniers permettent à l'artiste d'aménager des zones de stabilité dans son activité, de réduire ses coûts de recherche d'emploi, et d'exploiter des compétences et une réputation obtenues par une spécialisation dans certains emplois ou rôles. (Menger, 2009, pp. 530-531)

Les enquêtes qu'a menées plus précisément Pierre-Michel Menger sur ce public gagnent selon nous à être mises en lien avec certaines stratégies des traducteurs et traductrices littéraires dans ce contexte de précarité. Beaucoup d'entre eux ne font pas que des traductions littéraires, sans d'ailleurs que la distinction soit toujours très nette. Dans le domaine de l'édition, la traduction proprement dite s'accompagne également de nombreuses tâches annexes. Outre la nécessité économique de diversifier les contrats, voire d'exercer un « autre métier » comme Lahire l'a montré à propos des écrivaines et écrivains (2006) ou d'avoir un travail alimentaire d'où tirer un complément de revenu, on constate en effet que la traduction littéraire en elle-même demande une grande polyvalence.

C'est ce que montre de manière exemplaire le cas du traducteur allemand Elmar Tophoven, qui a accepté d'accomplir tout au long de sa carrière un certain nombre de tâches périphériques pour les éditeurs et les auteurs avec lesquels il travaillait (Arber & Collard, 2021). Il assume par exemple la fonction de correspondant ou de scout littéraire puisqu'une partie de son temps est consacrée à profiter du fait qu'il réside en France pour proposer à l'éditeur allemand Suhrkamp certains textes au gré des rencontres qu'il fait sur place. De même, il enfile le costume d'agent littéraire en intervenant dans les négociations entre deux maisons d'éditions pour l'acquisition des droits d'un roman de Fernando Arrabal, ce qui lui permet d'obtenir pour sa part le contrat de traduction correspondant. Il s'occupe parfois même de l'édition des textes qu'il traduit. Au-delà de sa pure activité de traducteur, il endosse un véritable rôle d'éditeur pour les œuvres complètes de Beckett en allemand.

Comme chez Mark Granovetter (1973), qui a montré « la force des liens faibles » dans le cadre professionnel, Elmar Tophoven se constitue grâce à ces tâches périphériques le réseau qui lui permet d'exercer son activité de traducteur. Or, ce genre de missions annexes ne semblent pas propres aux métiers de la traduction. Elles peuvent être mises en lien plus généralement avec le domaine artistique, par exemple l'univers du théâtre, où Pierre-Michel Menger montre que « les comédiens qui réussissent sont des bâtisseurs de réseaux professionnels qui accumulent les engagements en gérant la multiplicité de leurs liens avec les metteurs en scène et les professionnels de la production audiovisuelle et cinématographique » (Menger, 2009, p. 519). À ces tâches annexes mais nécessaires à l'insertion professionnelle s'ajoutent tous les emplois

alimentaires auxquels sont astreints un grand nombre d'artistes. Dans le champ littéraire par exemple, des travaux de sociologie ont permis d'objectiver la difficulté des auteurs à vivre pleinement et exclusivement de leur activité première. Dans *La condition littéraire*, Bernard Lahire décrit ainsi le quotidien de ceux qui ne peuvent se consacrer entièrement à leur activité de création et déplorent « la dispersion, la déconcentration, la perte de temps, la fatigue ou encore le sentiment de répétition que ces sorties du travail d'écriture engendrent » (Lahire, 2006, p. 215). Cécile Rabot montre dans une même perspective, dans l'ouvrage *Profession ? Écrivain* coordonné avec Gisèle Sapiro, combien les écrivains sont obligés de se démultiplier, notamment par l'intermédiaire de rencontres publiques chronophages, à l'occasion de lectures en librairies ou en bibliothèques, et dont ils et elles peinent à trouver le sens (Sapiro & Rabot, 2017, pp. 217-225). Comme on l'a vu, Elmar Tophoven s'est lui-même plaint de devoir accepter des emplois alimentaires pour pouvoir se consacrer à son métier de traducteur littéraire. À partir de 1970, il occupe le poste de lecteur d'allemand à l'École Normale Supérieure de Paris, qui lui assure davantage de stabilité financière ainsi qu'une reconnaissance accrue. Or, comme le note Pierre-Michel Menger, le métier d'enseignant est la profession la plus caractéristique et prisée par les acteurs ne pouvant se consacrer exclusivement au métier artistique désiré : « Au centre de cette configuration de rôles cumulables, les métiers de l'enseignement constituent l'abri professionnel statistiquement le plus accessible et le plus sûr » (Menger, 2009, p. 223).

Bien que l'exemple d'Elmar Tophoven ne prétende pas être représentatif de l'ensemble de la profession des traducteurs et traductrices, il nous a paru illustrer de manière heuristique ce problème central que constitue, dans le vocabulaire bourdieusien, le lien entre capital symbolique et économique, c'est-à-dire entre le prestige propre à l'activité de traduction et les moyens financiers qui sont retirés de cette activité. La stratégie consistant à valoriser le métier de traducteur par la reconnaissance de son statut d'auteur, notamment grâce à la visibilisation du nom sur la page de titre ou la couverture, a été plutôt couronnée de succès, mais sans amener d'amélioration notable du point de vue de la situation économique. Si les traducteurs et traductrices sont de nos jours plus reconnus, s'ils sont un peu plus nombreux à exercer leur activité professionnellement, l'échec de la stratégie de rupture du cercle vicieux peut s'expliquer par le fait que le statut d'auteur ou d'artiste est lui-même marqué par une grande précarité, comme le souligne encore le dernier rapport du Ministère de la Culture français sur la question (Racine, 2020). C'est en ce sens qu'il faut comprendre ce constat cruel de Pierre Assouline dans son rapport sur la condition des traducteurs en 2011 : « À force de revendiquer le statut d'auteur, ils le vivent pleinement, à commencer par son aspect le plus sombre : la précarité. » (Assouline, 2011, p. 17)

6. Bibliographie

- Altwegg, J. (1988). Aufbruch aus dem Getto. Der Beckett-Übersetzer Elmar Tophoven. *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 161, 21.
- Arber, S. (2023). *Genèses d'une œuvre de traducteur. Elmar Tophoven et la traduction transparente*. Presses universitaires François Rabelais.
- Arber, S., & Collard, V. (2021). Le traducteur comme médiateur-créditeur : Sociologie d'une profession polymorphe à partir du cas d'Elmar Tophoven. *RELIEF-Revue électronique de littérature française*, 15(1), 100-113.
- Assouline, P. (2011). *La Condition du traducteur*. Centre national du livre.
- Bataillon, L. (1982). Éditorial. *Bulletin d'information de l'ATLF*, 30, 1-2.
- Bayer, O. (1993). Fußnoten zum « Übersetzerstreit ». *Der Übersetzer*, 27(2), 27-28.
- Bourdieu, P. (2016). *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*. Seuil.
- Chesterman, A. (2009). The Name and Nature of Translator Studies. *Hermes*, 42, 13-22. http://download2.hermes.asb.dk/archive/download/hermes-42-2-chesterman_net.pdf
- de Haan, M. (2015). *Existe-t-il une Europe de la traduction ? Débats modérés par Juliette Joste*. SGDL. Consulté le 19 septembre 2023, <https://www.sgdl.org/sgdl-accueil/presse/presse-acte-des-forums/la-traduction-litteraire/1522-existe-t-il-une-europe-de-la-traduction>

- Directorate-General for Education. (2022). *Translators on the cover : Multilingualism & translation. Report of the Open Method of Coordination (OMC) working group of EU Member State experts*. Publications Office of the European Union. <https://data.europa.eu/doi/10.2766/017>
- FIT. (1956). Résolution sur le droit d'auteur appliqué au traducteur. *Babel. Revue internationale de la traduction*, 2(2), 79.
- FIT. (1958). Première rencontre internationale des traducteurs littéraires à Varsovie, 2-8 juillet 1958. Résolutions. *Babel. Revue internationale de la traduction*, 4(3), 174.
- Fock, H., de Haan, M., & Lhotová, A. (2008). *Revenus comparés des traducteurs littéraires en Europe*. Conseil Européen des Associations de Traducteurs Littéraires. Consulté le 19 septembre 2023, <https://www.ceatl.eu/current-situation/working-conditions>
- Friedman, M. (1982). Qu'est-ce que le C.P.E.? *Bulletin d'information de l'ATLF*, 30, 3.
- Granovetter, M. S. (1973). The strength of weak ties. *American journal of sociology*, 78(6), 1360-1380.
- Guillon, O. (2020). *La situation socio-économique des traducteurs littéraires*. ATLF. Consulté le 19 septembre 2023, <https://atlf.org/les-enquetes-de-l-atlf/>
- Heilbron, J., & Sapiro, G. (2002). La traduction littéraire, un objet sociologique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 4(144), 3-5.
- Heinich, N. (1984). Les traducteurs littéraires : L'art et la profession. *Revue Française de Sociologie*, 25(2), 264-280. <https://doi.org/10.2307/3321843>
- Inghilleri, M. (Éd.). (2005). *Bourdieu and the Sociology of Translation and Interpreting*. St Jerome Publishing.
- Janvier, É. (1981). Vous avez dit auteurs ? *Bulletin d'information de l'ATLF*, 27, 2-4.
- Lahire, B. (2006). *La Condition littéraire. La double vie des écrivains* (La Découverte).
- Lauber, C. (1996). *Selbstporträts : Zum soziologischen Profil von Literaturübersetzern aus dem Französischen*. Gunter Narr Verlag.
- Menger, P.-M. (2009). *Le travail créateur : S'accomplir dans l'incertain* (Vol. 1-1). Gallimard le Seuil.
- Nies, F. (1986). Portrait-Robot des Übersetzers französischer Literatur. In B. Kortländer & F. Nies (Éds.), *Französische Literatur in deutscher Sprache : Eine kritische Bilanz* (p. 162-165). Droste.
- Noël, C. (1979). La mention du nom des traducteurs. Homologation d'une norme AFNOR sur la présentation des traductions. *Bulletin d'information de l'ATLF*, 21, 1-2.
- PETRA. (2012). *Towards new conditions for literary translation in Europe. The PETRA Recommendations*. PETRA Education. Consulté le 19 septembre 2023, <https://petra-education.eu/about-petra-e/publications/>
- Pickford, S. (2010). Table ronde ATLF. Traduction/édition : État des lieux. In *Vingt-Sixièmes Assises de la traduction littéraire (Arles 2009)* (p. 171-173). Actes Sud, ATLAS. Consulté le 19 septembre 2023, <https://www.atlas-citl.org/26-e-assises-de-la-traduction-litteraire-arles-2009/>
- Pickford, S. (2013). Les traducteurs littéraires en Europe : Une pratique professionnelle? In S. Hughes (Éd.), *Commerces et traduction* (Vol. 1-1, p. 297-314). Presses universitaires de Paris Ouest.
- Racine, B. (2020). *L'auteur et l'acte de création*. Ministère de la Culture.
- Sapiro, G., & Rabot, C. (2017). *Profession ? Écrivain*. CNRS Éditions.
- SGDL. (2023). *Festival « Espèces d'auteurs »*. SGDL. Consulté le 19 septembre 2023, <https://www.sgdl.org/sgdl-accueil/l-actualite-sgdl/actualites-2023/festival-sgdl-especes-d-auteurs>
- Steinitz, C., Cabal-Guarro, M., Emilsdóttir, G., Hölbling-Matković, L., Järvinen, O., & Popa, C. (2022). *Survey on Working Conditions 2020*. CEATL. Consulté le 19 septembre 2023, <https://www.ceatl.eu/survey-results>
- Tophoven, E. (1987). *La traduction littéraire assistée par ordinateur*. Archives Tophoven.
- VdÜ. (1956). Richtlinien für einen Übersetzungsvertrag. *Babel. Revue internationale de la traduction*, 2(4), 174.
- Vitrac, J. (1999). Profession : Traducteur. *TransLittérature*, 18-19, 70-83.
- Vorderobermeier, G. M. (2013). *Translatorische Praktiken aus soziologischer Sicht : Kontextabhängigkeit des übersetzerischen Habitus?* Budrich UniPress.
- Wolf, M., & Fukari, A. (Éds.). (2007). *Constructing a Sociology of Translation*. John Benjamins.
- Wuilmart, F., Balliu, C., Damour, A., Delisle, J., Deneufbourg, G., Dullion, V., Froeliger, N., Génin, I., Godart, A., Godbout, M., Graf, M., Grutman, R., Kiefé, L., Lederer, M., Mannoni, O., Merkle, D., Pagnouille, C., Pickford, S., Tautou, A., ... Weber Henking, I. (2019). Traducteurs et traductrices. In B. Banoun, Y. Chevrel, & I. Poulin (Éds.), *Histoire des traductions en langue française. XXe siècle* (p. 177-238). Verdier.



Solange Arber

Université de Picardie Jules Verne
10 rue des Français Libres
80080 Amiens
France
solange.arber@u-picardie.fr

Biographie : Solange Arber est maîtresse de conférences en Études germaniques à l'Université de Picardie Jules Verne (Amiens). Elle a soutenu en 2020 une thèse réalisée en cotutelle entre Sorbonne Université et l'Université de Lausanne, qui a reçu le Prix de Français de la Société Académique Vaudoise. Son ouvrage *Genèses d'une œuvre de traducteur. Elmar Tophoven et la traduction transparente* a paru en 2023. Ses domaines de spécialité sont les traductions entre le français et l'allemand et la sociologie des traducteurs. Elle a publié des articles sur les archives de traducteurs, la génétique des traductions et l'histoire culturelle franco-allemande.



Victor Collard

EHESS
54 boulevard Raspail
75006 Paris
France
victor.collard23@gmail.com

Biographie : Victor Collard est docteur en sociologie de l'EHESS (2021). Sa thèse est consacrée à une histoire sociale du rapport de Bourdieu à Spinoza. Ses domaines de recherche sont l'histoire sociale des idées et la trajectoire scientifique de Pierre Bourdieu. Il travaille également à une sociologie réaliste des pratiques intellectuelles des enseignants-chercheurs.



This work is licensed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License.